



CCI BRETAGNE

20 CONSEILS POUR RÉDUIRE VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Les CCI vous accompagnent et vous proposent un flash'diag Energie pour évaluer votre entreprise et 20 conseils pour réduire votre facture énergétique au travail.

AU PAYS
DES LUMIÈRES,
ON SAIT AUSSI
LES ÉTEINDRE.

TOUS ACTEURS DE L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

10 %. C'est l'objectif de réduction de la consommation d'énergie en France d'ici deux ans par rapport à l'année 2019. Le plan de sobriété énergétique du Gouvernement en préparation est motivé par les menaces de rupture d'approvisionnement en pétrole et gaz russe en raison du conflit en Ukraine, par le renchérissement du coût des sources de remplacement, mais aussi, par le défi de sortir des énergies fossiles d'ici 2050 pour lutter contre le dérèglement climatique.

20 CONSEILS POUR FAIRE BAISSER VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE

GESTION GLOBALE DE LA CONSOMMATION

1) Faites le point régulièrement sur vos consommations énergétiques :

C'est le ba.ba et le premier pas de toute démarche de réduction de sa consommation : comprendre sa facture énergétique par type de dépense, suivre l'évolution de la consommation et évaluer le résultat des actions d'économies conduites.

2) Mesurez la performance énergétique de votre bâtiment :

Réaliser un diagnostic de performance énergétique c'est identifier les déperditions énergétiques et pouvoir mesurer les actions correctrices possibles (choix d'équipements, isolation, rénovation...)

3) Sensibilisez vos équipes aux économies d'énergie :

En tant que particuliers, vos collaborateurs s'efforcent d'adopter de bons réflexes de consommation pour faire baisser leur propre facture d'énergie. Ils sont donc potentiellement prêts à adopter les écogestes citoyens pour économiser une énergie de plus en plus coûteuse. « La chasse aux gaspils » c'est un défi collectif à relever !

DÉPLACEMENTS

4) Encouragez les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle :

Pour l'heure $\frac{3}{4}$ des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture et ces déplacements représentent 30 % du trafic routier. Le covoiturage, les transports collectifs, les transports dits « doux » (vélos, trottinettes électriques...) sont de solutions plus économes que « l'autosolisme ». Ainsi, selon l'ADEME, l'utilisation d'un vélo à assistance électrique pour faire 10 km par jour revient à 100 euros/an contre 1 000 € pour la voiture et 300 euros en bus. Ce recours aux transports doux est favorisé par l'octroi du « forfait mobilités durables » aux salariés venant travailler à vélo (jusqu'à 400 euros/an). Prévoir, pour cela, un parking à vélo et un vestiaire douche dans vos locaux.

5) Diminuez la consommation en carburant de votre flotte de véhicules (de service et/ou de fonction) :

Plusieurs solutions sont possibles : achat ou renouvellement du parc automobile en privilégiant des véhicules électriques ou hybrides, formation à l'écoconduite des collaborateurs (conduite plus souple donc plus économe en carburant) et mise en place de challenges dans l'entreprise pour motiver les équipes.

ÉCLAIRAGE

6) Éteignez l'éclairage dans votre entreprise la nuit, le week-end et pendant toutes les périodes de fermeture :

Depuis un arrêté du 25 janvier 2013, l'éclairage intérieur des bureaux et des vitrines commerciales est interdit entre 1 heure et 6 heures du matin. Selon le cabinet Optinergie, l'extinction des bureaux la nuit peut permettre d'économiser jusqu'à 5 % de la consommation électrique.

7) Éteignez l'éclairage extérieur nocturne de vos locaux :

Depuis un arrêté du 27 décembre 2018, les lumières des vitrines et des commerces ainsi que les éclairages des façades des bâtiments doivent être éteints à 1 heure du matin et ceux des bureaux (en intérieur) une heure au plus tard après la fin de l'activité.

8) Remplacez les éclairages énergivores (néons, lampes halogènes) par des lampes à LED ou basse consommation :

Sources d'économies, les lampes LED ou basse consommation ont, en outre, une durée de vie plus longue. Elles peuvent être couplées à des dispositifs permettant de déclencher l'extinction automatique des lampes grâce à des détecteurs de présence, des minuteries, des programmeurs pour les périodes d'absence (la nuit ou le week-end).

9) Ajustez l'intensité lumineuse de votre site en fonction de sa fréquentation :

Des initiatives ont été prises, notamment, par certaines enseignes de la grande distribution pour réduire de moitié l'éclairage de la surface de vente avant l'arrivée de la clientèle.

10) Optimisez le placement des postes de travail afin de profiter au maximum de la lumière naturelle

Veillez cependant à ne pas placer les postes de travail accolés aux vitrages pour éviter le ressenti de froid l'hiver et de « surchauffe » l'été.

CHAUFFAGE/CLIMATISATION

11) Adaptez la température à l'usage des locaux :

Le chauffage représente la moitié des consommations en énergie au bureau. Les températures recommandées par l'ADEME sont de 19 °C pour les pièces occupées, 16°C hors périodes d'occupation et 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. À noter qu'une baisse de 20 °C à 19 °C permet d'économiser 7% sur sa facture de chauffage.

Régler la climatisation de façon qu'elle ne se déclenche pas sous 26° C. Pour rappel, il n'est pas recommandé d'avoir plus de 4° C d'écart entre la température à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Chaque degré de climatisation gagné, c'est 4% d'économie de consommation.

12) Ne mettez pas en marche la climatisation si les portes de l'établissement sont ouvertes

13) Veillez à l'entretien régulier des systèmes de chauffage et de climatisation pour éviter toute déperdition d'énergie

14) Optez pour les ventilateurs (moins énergivores que la climatisation) et la circulation de l'air quand la température extérieure n'est pas trop élevée

L'aération le matin permet d'assainir l'air et de rafraîchir les pièces. Ne pas oublier de couper les ventilateurs en cas d'absence.

15) Mettez en place des détecteurs de présence et de fenêtre ouverte pour couper le chauffage

16) Investissez dans des fenêtres double vitrage

INFORMATIQUE

17) Réduisez la consommation des appareils informatiques :

21 % de la consommation d'électricité d'une entreprise de bureau provient des équipements informatiques. Pensez à mettre en veille les ordinateurs en cas d'absence temporaire (paramétrage individuel pour une mise en veille automatique) et à les arrêter le soir. Privilégiez des ordinateurs labellisés Energy Star moins consommateurs en énergie. Mutualisez les imprimantes pour limiter leur nombre. Mettez-les en veille et éteignez-les la nuit et le week-end (c'est le cas également des serveurs informatiques).

18) Gérez au mieux vos courriers électroniques et votre navigation web :

L'envoi de pièces jointes trop lourdes (PDF notamment) au lieu de liens vers la source du document, le stockage de messages inutiles dans les boîtes de réception, la corbeille non vidée et l'ouverture de nombreux onglets du navigateur sont sources de surconsommation électrique.

19) Privilégiez les ordinateurs portables plutôt que les postes fixes :

Les portables consomment moitié moins d'énergie que les ordinateurs fixes.

ORGANISATION DU TRAVAIL

20) Pensez, si l'activité le permet, au télétravail pour éviter les déplacements domicile-travail et à la mise en place d'horaires décalés pour fluidifier ces déplacements

POUR EN SAVOIR PLUS, TÉLÉCHARGEZ LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ENTREPRISES IMPACTÉES PAR L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE :

CCI Bretagne - Cap Courrouze - 1-A rue Louis Braille - BP50514 - 35005 Rennes Cedex
Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : ccir@bretagne.cci.fr